

Lille, le 08 OCT. 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

le Recteur de l'académie de Lille

à

Madame Karine BOULONNE
secrétaire académique SNES-FSU

objet : formation continue des CPE

secrétariat général
bureau du dialogue social
et des instances (BDSI)

affaire suivie par :

Stéphanie Genève
03 20 15 63 08
dialoguesocial@ac-lille.fr
stephanie.geneve@ac-lille.fr

Dans votre courrier en date du 15 septembre, vous me faites part de votre mécontentement quant à la «suppression de la formation décentralisée des conseillers principaux d'éducation (CPE)».

Cette modification s'explique par le caractère exceptionnel de l'année scolaire 2015/2016, année de formation des personnels à la réforme du collège.

Ainsi, les CPE, comme tous les enseignants et les personnels de direction exerçant en collège, relèvent du plan académique de formation (PAF) «réforme du collège».

Enfin je rappelle que, s'agissant des CPE de lycée, un plan spécifique à public volontaire a été mis en place à leur attention. En 2016/2017, le PAF retrouvera son format classique.



Luc JOHANN

copie : DAFOP